

mentées. Elles sont rédigées en français. L'une dit que M. Déchène a durant la dernière élection cherché à influencer son beau-frère M. Jules Déry. La personne qui a fait la déclaration ne connaissait pas les faits qui lui ont été rapportés par d'autres. L'autre déclaration est à l'effet que pendant l'élection de 1908 M. Déchène a été vu près d'une maison écoutant ce qui se passait, deux ou trois jours avant le scrutin. Sur la foi de ces déclarations il a été renvoyé. M. Déchène a alors écrit la lettre suivante:

Rivière-Ouelle, 20 janvier 1912.

Monsieur T. Béland,
Marine et Pêcheries,
Québec (P.Q.).

Monsieur,—Votre avis concernant les amarages au quai de la Rivière-Ouelle et daté du 13 janvier, ne m'est parvenu qu'hier soir, le 19 courant. Vous comprendrez qu'il m'a été impossible d'abandonner mon emploi le 15, n'ayant reçu avis que le 19.

Je ne suis pas responsable de ce délai, et comme j'ai été en fonctions les 16, 17, 18 et 19 janvier je réclame mon salaire pour ces quatre jours.

Beaulieu n'est entré en fonctions que le 20 au matin et ne réclame pas de rémunération pour l'ouvrage qu'il n'a pas fait.

Maintenant la loi du Service civil pourvoit à ce que tout employé congédié ait droit à une enquête. Je demande une enquête, et je veux que les lâches qui ont porté des accusations contre moi viennent les soutenir parce que je suis convaincu que je puis les réfuter toutes. Je compte donc sur votre esprit d'équité pour obtenir justice et avoir la chance de réfuter les accusations portées contre moi.

J'espère que vous aurez la bonté de me fournir les informations dont j'ai besoin à cette fin.

Croyez-moi, etc.,

LOUIS DECHENE,
Rivière-Ouelle.

Cette lettre a été transmise par le ministre de la Marine et des Pêcheries au ministre des Postes (M. Pelletier) pour lui demander ce qu'il pensait de l'affaire. La lettre porte la date du 10 février 1910. Voici la réponse du ministre des Postes:

L'honorable G. D. Hazen,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Mon cher collègue,—J'ai soumis votre lettre du 31 du mois dernier, relative au renvoi de Louis Déchène, journaliste employé au quai de la Rivière-Ouelle, à M. A. Potvin, de Fraserville, et j'ai reçu sa réponse. Vu les déclarations en forme adressées à votre ministère à ce sujet il ne voit pas la nécessité d'une enquête. Cependant dans le cas où vous décideriez d'en faire une, M. Potvin est prêt à s'en charger.

Sincèrement à vous,

L. P. PELLETIER.

Ainsi le candidat qui a demandé la destitution de cet employé a été consulté sur l'à-propos de tenir une enquête. Il a déclaré qu'elle n'était pas nécessaire, mais il s'est offert dans le cas où il en serait tenu

M. LAPOINTE (Kamouraska).

une de la conduire lui-même. Par bonheur le ministre a refusé de consentir—ç'eût été une farce—et il a préféré destituer l'homme sans enquête. Voici sa réponse à la lettre que je viens de lire:

16 février 1912.

L'honorable L. P. Pelletier,
Ministre des Postes,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Pelletier,—J'ai reçu votre lettre du 10 février au sujet de Louis Déchène, employé comme journaliste au quai de la Rivière-Ouelle et j'en suis venu à la conviction que, dans les circonstances, une enquête n'est pas nécessaire.

Sincèrement à vous,

(Signé): J. D. HAZEN.

En toute justice je crois que M. Déchène, qui est un honnête homme et qui n'a pas pris de part active à l'élection dernière pas plus qu'en 1908, devrait avoir la chance de se défendre des accusations portées contre lui, et que même à présent le ministre devrait en toute justice lui accorder cette enquête. Mais je lui demanderai, s'il accorde l'enquête, de ne pas nommer M. Potvin pour la conduire.

M. HAZEN: Certainement.

M. SINCLAIR: Le ministre voudra-t-il me dire maintenant ce qu'il a l'intention de faire dans le cas de M. Stephen Richards? Accordera-t-il l'enquête.

M. HAZEN: Pas avant d'avoir étudié les documents. Après les avoir consultés je déciderai ce qu'il y aura à faire.

M. SINCLAIR: Je comprends que si le ministre ne trouve rien contre lui à part une lettre écrite par quelqu'un se plaignant de lui il le considérera comme innocent et lui rendra son emploi.

M. LEMIEUX: Quand l'honorable ministre s'attend-il que les travaux au dock de Montréal seront terminés?

M. HAZEN: J'ai causé de cela avec les commissaires du port de Montréal. L'honorable membre est au fait que ce dock est construit par la compagnie Vickers Maxim à la suite d'un arrangement avec les commissaires du port. Je crois que le Gouvernement du jour a donné son approbation à cet arrangement d'après lequel les commissaires du port ont consenti à creuser le bassin du dock, le chenal y conduisant devant être construit par le ministère de la Marine; un certain montant devait être payé à titre de loyer sujet à une augmentation pendant plusieurs années.

Les renseignements qui me sont fournis par les commissaires du port indiquent que les travaux marchent d'une façon satisfaisante et le tout sera, je crois, fini dès cette saison. Si je fais erreur, on peut me rectifier. Je crois savoir qu'il y a entre les commissaires du port et la compagnie